

REF : OFP/DAL/S.MAR.N° 118 /2025

23 Sept 2025

**DECISION**

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

Vu l'article 38 du règlement de la Foncière CMC S.A, approuvé le 15 juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

- Vu l'appel d'offres ouvert n° 118/2025, relatif aux relatif à l'acquisition des équipements Informatiques destinés à la Cité des Métiers et des Compétences DAKHLA répartie en lots suivants :

- Lot N° 01 : Microordinateurs
- Lot N° 02 : Ordinateurs portables
- Lot N° 03 : Ordinateurs de bureau tout en un
- Lot N° 04 : Imprimantes et scanners
- Lot N° 05 : Serveurs et switch

**DECIDE**

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 118/2025, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « **Lorsqu'un vice de procédure a été décelé** » du règlement de la Foncière CMC S.A.

Directrice Générale

Loubna TRICHA